

## PLU D'ECOUEEN : L'ÉCOLOGIE, DERNIÈRE DES PRIORITÉS !

Le plan local d'urbanisme (PLU) définit la destination des sols, les règles de construction en fonction de la politique de la commune concernant son évolution future.

Voté en conseil municipal le 17 septembre dernier par les élus de la majorité, le PLU d'Ecouen constitue, **une fois de plus, une opération de bétonnage et du bitumage** :

- ✓ **Constructibilité à 60 % des terrains en zone urbanisée, classement en constructible d'une part importante du Parc Charles de Gaulle, transformation d'un îlot de verdure en parking : *Notre patrimoine de parcs et jardins est sacrifié !***
- ✓ **Absence de la protection des lisières de forêt prévue au schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) : *La forêt n'est pas respectée !***
- ✓ **Destruction de 5 ha au nord d'Ecouen (pour des activités issues de l'agrandissement de Roissy alors que la municipalité est censée s'opposer à cet agrandissement - pour le déplacement, sans anticipation ni concertation, de l'institut médico-éducatif) et identification de 10 ha pour le passage de la RD 370 au nord d'Ecouen sans aucune garantie de diminution de la circulation en ville : *Nos terres agricoles sont menacées !***



*Une des dernières prairies d'Ecouen et ses chevaux, bientôt détruite ainsi que la vue sur la plaine de France depuis le Mail !*



*Chemin pour la balade, le sport et la faune sauvage ? Non, demain, bitume, béton, bureaux ou supermarché !*



*Après le projet de parking, quel triste sort attend le parc Charles de Gaulle ?*



*Une lisière de forêt bientôt construite !  
Laisserons-nous faire ?*

***A Ecouen, l'extinction en masse de la biodiversité et le réchauffement climatique, on ne connaît pas !***

Au développement harmonieux avec l'identité de notre ville et à la valorisation d'Ecouen, il est préféré la dégradation de notre cadre de vie et ses conséquences négatives sur le développement économique et touristique, l'attractivité de la ville, la valeur des biens immobiliers des écouennais...

## Comment le PLU a-t-il été élaboré ?

Les travaux du PLU ont débuté en 2014. En 2016, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fixé les objectifs stratégiques de la ville à l'horizon 2025. Ces objectifs plutôt positifs ont été dévoyés par les orientations du PLU. Après des réunions publiques de présentation dont l'information a été minimaliste, **le projet de PLU a fait l'objet d'une enquête publique au printemps dernier** sous la conduite d'un commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif.

## Quel a été le résultat de l'enquête publique ?

Grâce à la mobilisation d'écouennais, le commissaire-enquêteur a fait exclure des zones rendues constructibles les terrains acquis au prix agricole par les sociétés civiles immobilières de l'ancien maire **Bernard Angels**, démissionnaire juste après avoir finalisé le projet de PLU. Le commissaire-enquêteur veille à ne pas se substituer à la volonté des élus, il n'a donc pas émis d'avis défavorable, mais un avis favorable avec des réserves.


## Pourquoi ces orientations du PLU ?

Nous l'avons vu, **des intérêts particuliers étant en jeu au nord d'Ecouen, l'intérêt général n'a probablement pas prévalu**. Il faut voir aussi dans ce PLU un **manque d'imagination et d'adaptation aux enjeux de notre temps**, car il a été conçu par une équipe toujours marquée par un maire resté 41 ans à la tête de la ville.

## Et maintenant, que faire après le vote du PLU ?

Il s'agit déjà de **s'opposer à la réalisation des projets sur les 5 ha de terres agricoles** au nord d'Ecouen et de **s'assurer que la large concertation demandée par le commissaire-enquêteur sur ces aménagements ait lieu**. Il faut aussi veiller à ce que le foncier à urbaniser ne se prête pas à **d'autres tentatives de prise illégale d'intérêt ou de détournement de pouvoir**. Enfin, nous serons impliqués dans le débat local **pour que la municipalité élue en mars 2020 révise le PLU**. Pour y parvenir, il faut une mobilisation massive des écouennaises et écouennais dès maintenant. Rejoignez-nous !

### Qui sommes-nous ?

Ce PLU nocif s'est rajouté au **projet de parking dans le parc Charles de Gaulle et à la gabegie de la maison des solidarités (856 000 € d'aménagements détruits au bout de trois ans, reconversion en hôtel-restaurant avec des surcoûts inexplicables et des irrégularités dans les marchés - le restaurateur à qui nous souhaitons bienvenue et succès n'y est absolument pour rien !)**. Des écouennais ont donc décidé de se regrouper **en dehors de tout parti politique**, et donc avec peu de moyens, pour défendre leurs intérêts de citoyens et contribuables ainsi que ceux de leur ville. Vous avez des questions ? Vous avez des avis sur le développement de notre commune et sur la protection de notre environnement ? Vous voulez nous rejoindre ? **Contactez-nous** : [pourecouen@orange.fr](mailto:pourecouen@orange.fr) / 06 50 74 92 00 / Facebook  : Pour Ecouen

**Benoît HUET, président-fondateur de l'association Pour Ecouen**

